



**Ville de
Grande-Rivière**

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO UGR-028

AVIS EST DONNÉ PAR LA SOUSSignée :

QUE Le Conseil de la Ville de Grande-Rivière a adopté, à la séance ordinaire tenue le 9 mars 2026, le règlement numéro UGR-028 modifiant le règlement de zonage numéro U-006/03-19

QUE Ce règlement est officiellement entré en vigueur le 13 avril 2026, lors de la délivrance du certificat de conformité à son égard par la Municipalité régionale de comté du Rocher-Percé ;

QUE Le règlement numéro UGR-028 a pour but :

- Le présent règlement a pour but d'augmenter le nombre maximal de logements autorisés par bâtiment principal à 24, et ce, dans la zone R-21 du plan de zonage

QUE Ce règlement soit disponible au bureau de la Municipalité et sur son site Internet où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Grande-Rivière, ce 24^e jour du mois d'avril 2026.

Sandrine Bisson-Hautcoeur

Sandrine Bisson-Hautcoeur, Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO UGR-028

~~~~~

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Sandrine Bisson-Hautcoeur, greffière de la Ville de Grande-Rivière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public **RELATIF À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO UGR-028** en affichant une copie au bureau de la municipalité et en le publiant sur le site Internet de la Ville de Grande-Rivière le 24<sup>e</sup> jour d'avril 2026, conformément à la Loi.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 24<sup>e</sup> jour d'avril 2026

*Sandrine Bisson-Hautcoeur*  
Sandrine Bisson-Hautcoeur, greffière  
Ville de Grande-Rivière